



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2023-213-MP

OBJET : ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT ET L'OFFICE DE TOURISME FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX DES PRESTATAIRES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2023A-11-MP du 23 février 2023 relative à la constitution d'un groupement de commande entre Fumel Vallée du Lot et l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot en vue de la passation d'un marché public pour le renouvellement des assurances ;

Vu la délibération n°12 du 27 mars 2023 de l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot actant sa participation au groupement de commande de Fumel Vallée du Lot en vue de la passation d'un marché public pour le renouvellement des assurances ;

Vu la décision n°D2023-66-MP du 19 avril 2023 relative au choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour nous accompagner sur le renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurances de la Collectivité et de l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot, arrivant à échéance le 31 décembre 2023 : ACE CONSULTANT de Villeneuve-lès-Avignon (30) ;

Considérant le montant estimatif du marché sur 4 ans, un marché de prestation de services en appel d'offres ouvert alloti soumis aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique, a été lancé du 20 juillet 2023 au 20 septembre 2023, avec parution sur la plateforme AWS, dans le BOAMP, dans le Sud-Ouest et sur le site internet de la Collectivité ;

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le « Lot 2 – Responsabilité civile », celui-ci est déclaré de fait infructueux ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture047-200068930-20231205-D2023_213_MP-AR
Reçu le 06/12/2023

Considérant que conformément à l'article R. 2122-1 du Code la Commande Publique, l'acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dès lors qu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

Vu l'analyse des offres présentée par Monsieur COSNARD du cabinet ACE CONSULTANT (AMO), le 04 décembre 2023 en commission spécifique « groupement de commande assurances » ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir, conformément à l'analyse des offres présentée par l'AMO, les offres suivantes :

N°	Lots	Montants des cotisations pour l'année 2024 (TTC)		
1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	C.C.F.V.L.	24 402,06 €	SMACL avec variante n°2 Franchise 5 000 €
		O.T.F.V. L.	689,94 €	
3	Flotte véhicules	C.C.F.V.L.	39 916,05 €	SMACL avec solution de base
		O.T.F.V. L.	1 920,24 €	
4	Protection fonctionnelle	C.C.F.V.L.	528,94 €	SMACL avec solution de base
		O.T.F.V. L.	95,65 €	
5	Protection juridique	C.C.F.V.L.	1 486,67 €	CFDP / 2C courtage avec solution de base
		O.T.F.V. L.	188,24 €	
6	Embarcations	C.C.F.V.L.		GENERALI / ACL courtage avec solution de base
		O.T.F.V. L.	1 818,68 €	
TOTAL (TTC)			71 046,47 €	

Le marché est conclu pour une période de 1 an, renouvelable 3 fois par période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, date de démarrage des contrats. Il sera demandé aux sociétaires attributaires des lots respectifs de nous transmettre les contrats émis et les notes de couverture conformément au code des assurances. Les éléments servant d'assiette de cotisation doivent être actualisés à la date d'effet des marchés.

2°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – D'autoriser le cabinet ACE CONSULTANT à prendre l'attache d'une entreprise afin d'attribuer de gré à gré le « Lot 02 – Responsabilité civile », qui fera l'objet d'une décision prise ultérieurement ;

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants pour les périodes correspondantes.

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20231205-D2023_213_MP-AR
Reçu le 06/12/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05 décembre 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 06 décembre 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 06 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com